

TROPHEE BAILLI DE SUFFREN 2017

16eme éditiondu 24 juin au 5 juillet

AVIS DE COURSE

**1. ORGANISATION**

Le trophée du Bailli de Suffren est organisé par la**SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ** (SNST, Var, France), le **YACHT CLUB PORTO ROTONDO** (YCPR, Sardaigne, Italie), ***YACHTING MALTA, le ROYAL MALTA YACHT CLUB et le MALTA TOURISM AUTHORITY***(Gozo, La Valette, Malte), coordonnés par le MARENOSTRUM RACING CLUB (MRC, Saint-Tropez, France).

**2. RÉGLEMENTS**

L’épreuve est régie par les textes en vigueur suivants :

* Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur, y compris les prescriptions de la FFV,
* Les règles de la jauge CIM pour les voiliers d’Epoque et Classiques, et celles des « Classique racers IOR »
* Les règles de la jauge IRC pour les voiliers « Esprit de Tradition », et « Modernes de style »
* Le présent avis de course,
* Les Instructions de Course remises à l’inscription à Saint-Tropez avant le départ,
* La Règlementation Spéciale Offshore catégorie 3 avec radeau de survie,
* La « réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren »

L’organisation fournira aux bateaux n’ayant pas de numéro de voile un cagnard contre une caution de 75€ payable à la SNST.

Dans tous les cas, la langue française prévaudra dans l’interprétation des textes en cas de différend.

**3- PARCOURS**

Le parcours est du type A « haute mer » selon les règles CIM, navigation « au large » selon les normes del’Union Européenne. La longueur du parcours est de 680 nautiques environ avec deux escales.

* **Saint-Tropez > Porto Rotondo (Sardaigne) 193 NM environ**

***"LA  COPPA DEI QUATTRO MORI"***

* **Porto Rotondo >Trapani (Sicile) 230 NM environ**

***"LA COPPA DEI GATTOPARDI"***

* **Trapani> Ile de Gozo (Malte) 157 NM environ**

***"THE CORSAIRS' CUP"***

Pour permettre à un maximum de bateaux de rallier l'escale suivante et en fonction des prévisions météo, des réductions de parcours à des portes de passages obligatoires pourront avoir lieu. Elles seront décidées au briefing avant chaque départ.

**4. L'ESPRIT DE LA COURSE**

Cette course-croisière se veut être une « course de gentlemen ». La compétition doit rester amicale entre ces bateaux d'exception. Si « la victoire est jolie », l'essentiel est néanmoins le plaisir de naviguer ensemble, de faire escale et la fête dans des sites privilégiés en Méditerranée, et ce, dans le respect du « FairSailing » (ISAF), de « l'Esprit corinthien » (IYCP), de la « Charte de la Belle Classe » (YCM), de l’environnement (« Ecogestes), de la « Citoyenneté de la Mer » (SNSM), des règles de sécurité (FFV, CIM, TBS) de l'Etiquette navale (YCF) et du « Décalogue du Gentleman Sailor » (TBS)

**5. PROGRAMME**

**Jeudi 22 juin**: Accueil des concurrents à la SNST, amarrage au quai Suffren.

**Vendredi 23 juin :** Accueil des concurrents à la SNST, « Dîner des Armateurs » offert aux équipages.

**Samedi 24 juin:** Départ à 12h00 vers Porto Rotondo (Sardaigne)

**Lundi 26 juin :**Arrivée à Porto-Rotondo, Amarrage à la marina de Porto-Rotondo

Heure limite d’arrivée: mardi 27 juin à 12h00

« *Dîner des Capitaines*» offert aux équipages.

**Mercredi 28 juin *:*** Briefing à 9h00 au YCPR, départ à 12h00 vers Trapani (Sicile).

**Vendredi 30 juin** Arrivée à Trapani (Sicile), amarrage à la marina  « Vento di Maestrale »

Heure limite d’arrivée samedi 1er juillet à 14h00

**Samedi 1er juillet :** « *Diner des guépards* » offert aux équipages.

**Dimanche 2juillet *:*** Briefing à 9h00 à la marine, départ à 12h00 vers L’ile de Gozo (Malte).

**Mardi 4 juillet :** Arrivée à l’ile de Gozo, amarrage à Mgarr Marina

Heure limite d’arrivée mercredi 5 juillet à 12h00

**Mercredi 5 juillet :**Déplacement vers le Yacht Club de Malte à Ta’Xbiex , remise des prix et *«* *Diner des Chevaliers Corsaires* » offert aux équipages au club house.

**Vendredi  : 7 juillet**Libération des places au port.

***6.*CLASSES ADMISES**

Les classes admises sont:

* les voiliers de Tradition: Epoque et Classiques jaugés CIM
* Les voiliers de la classe IOR
* Les bateaux « Esprit de Tradition » jaugés IRC
* Les « Modernes de style » jaugés IRC
* D’autres classes présentant un intérêt esthétique, historique ou particulier pourront être invitées.

La course est ouverte aux bateaux habitables de plus de 11 mètres (Ltpour les bateaux jaugés CIM, Lwp pour la jauge IRC, notés sur le certificat de jauge).

Dans chaque classe, il devra y avoir au moins trois concurrents. Dans le cas contraire, soit des regroupements seront effectués, soit ces bateaux pourront être acceptés à titre d’accompagnement « hors course ».

Le nombre des concurrents est limité à 25. Les « Esprits de Tradition »et les voiliers d’autres classes candidatespourront être admis en fonction des places disponibles laissées par les bateaux de tradition.

**7. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS**

Les inscriptions devront parvenir avant le samedi 11 juin à la SNST, accompagnées :

* du formulaire original ci joint de « Demande d’admission » avec déclaration signée d’acceptation et de respect des règles de l’épreuve,
* de la liste de l’équipage, complétée éventuellement sur place avant le départ,
* du certificat de jauge CIM ou IRC (copie) en cours de validité,
* de l’attestation de l’assurance du bateau pendant les compétitions à la voile,
* d'une ou plusieurs photos du bateau et éventuellement des copies de son palmarès,
* le tableau de la réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren rempli et signé par le chef de bord,
* des frais (non soumis à la TVA) de constitution de dossier :
  + 500 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwp inférieure ou égale à 15m,
  + 750 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwpsupérieure à 15m et inférieure ou égale à 20m,
  + 1100 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwpsupérieure à 20m et inférieure ou égale à 25m,
  + 1400 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwpsupérieure à 25m.

L’admission définitive d’un bateau sera décidée par les organisateurs après examen du dossier d’inscription ci-dessus. Les Instructions de Course, seront mises à la disposition des concurrents au Secrétariat de la SNST à partir du vendredi avant le départune fois l’inscription du bateau terminée.

**« La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité » (Règle fondamentale n°4 des RCV).**

**8. CONTRÔLES ET JAUGE**

Un certificat de jauge peut être obtenu auprès de :

* CIM/AFYT Roger GIBERT, +33(0)6 20 41 24 66, [ar.gibert@wanadoo.fr](mailto:ar.gibert@wanadoo.fr)
* IRC Michel DUCHATELLE, +33(0)6.09.07.18.89 [mduchatelle@orange.fr](mailto:mduchatelle@orange.fr)

Hélène SILVE, +33(0)6.64.72.61.79 [helene.silve@orange.fr](mailto:helene.silve@orange.fr)

Un contrôle complet du bateau sera fait avant le départ pour vérifier qu’il respecte le « Tableau de la réglementation spéciale » pour le Trophée du Bailli de Suffren.

Des contrôles à bord des bateaux pourront être effectués avant le départ de Saint-Tropez, aux escales et à l’arrivée, à la demande du Comité de Course, du Jury ou de la Direction de Course.

**9. EQUIPAGE**

Le nombre minimum de personnes à bord devra être, pour tous les bateaux, égal au minimum à : 4 (bateaux de 11 à 15m), 5 (15 à 20m), 6 (+20m).

Le capitaine devra s’assurer sous sa seule responsabilité que son équipage a la compétence technique, l’état de santé, la préparation physique, l’équipement et l’expérience sportive nécessaires pour participer à une course au large de plusieurs jours avec navigation de nuit, et possède bien pour chacun un passeport ou une carte d’identité en cours de validité pour l’Union Européenne.

**10. CLASSEMENTS ET PRIX**

1. 10.1 Le système de points à minima de l’annexe A des RCV s’appliquera.Le classement se fera pour chaque classe en temps compensé « temps sur temps »
2. 10.2 Des prix seront distribués comme suit :

* Le « Sabre d'Honneur de l'Amiral Satan » est réservé aux Voiliers de Tradition,
* Prix pour chacune des classes représentées : yachts « d'époque », « Classiques », « IOR », « Esprit de Tradition » et autre(s) classe(s) invitée(s)
* Prix d’étape remis à Porto Rotondo par le Yacht Club Porto Rotondo, à Trapani et à Malte par le***YACHTING MALTA, le ROYAL MALTA YACHT CLUB et le MALTA TOURISM AUTHORITY.*,**
* Prix de la Ville de Saint-Tropez,
* Prix du Yacht Club de France, Prix de l'AFYT,

**11. PUBLICITE**

Un pavillon partenaire pourra être remis par le comité d'organisation à chaque concurrent. Il devra être hissé sur l’étai à chaque escale conformément à la régulation 20.4 de l'ISAF

**12. PLACES AUX PORTS**

Les bateaux régulièrement inscrits bénéficieront dans la limite des disponibilités d’une place gratuite exclusivement durant leur séjour dans les ports visités, notamment à Saint-Tropez du vendredi23 juin à 12h au samedi 24 juin midi, à Porto-Rotondo, à Trapani,Gozo et àMalte du mardi 5 juillet midi au vendredi 07 juillet midi.

A St-Tropez : possibilité d’amarrage dès le jeudi précédent la régate  à 50% du tarif sur réservation directe auprès de www.[port-de-saint-tropez.com](http://port-de-saint-tropez.com/#_blank).La place attribuée devra être respectée. L’amarrage, la sécurité à bord, le comportement à terre et le respect de l’environnement sont sous l’entière responsabilité du capitaine de chaque bateau.

**13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 des RCV, Décision de courir. L’autorité organisatrice n’acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate avant, durant et après l’épreuve.

**14. ASSURANCE**

Tous les concurrents français ou étrangers doivent posséder une garantie de responsabilité civile à l’égard des tiers lors de compétitions à la voile pour tous dommages corporels et matériels.

Pour les concurrents français, la licence FFVoile valide, obligatoire, tient lieu d’attestation d’assurance.

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale à embarquer et à sortir du territoire national.

Les concurrents étrangers, non titulaires d’une licence FFVoile, devront fournir une attestation originale de leur assureur en français ou anglais, dont le montant de la garantie devra être exprimé en euros, dollars ou livres sterling UK. Une licence de voile française (FFVoile) peut être également délivrée sur place avant le départ à tout concurrent, muni d’un certificat médical valide.

**15. SUIVI DES CONCURRENTS**

Chaque bateau se verra attribuer une balise permettant un suivi des concurrents par la Direction de course, le Comité de course, le Jury et les internautes.

**16. SECURITE**

Afin de permettre une communication entre les bateaux et les organisateurs, une **VHF fixe**puissance 25W avec une **antenne en haut du mât** est **obligatoire**.

**SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ MARENOSTRUM RACING CLUB**

**BP72** c/o Société Nautique de Saint-Tropez

Club House du nouveau port BP 72

83992 SAINT-TROPEZ Cedex Club House du nouveau port

Tel : +33(0) 494 973 054 Fax : +33(0) 494 978 700 83992 SAINT-TROPEZCedex

Site internet : www.snst.org

E-mail : [info@snst.org](mailto:info@snst.org) Email: [hcschroeder@hotmail.com](mailto:hcschroeder@hotmail.com)